Dans la nuit du vendredi 7 au samedi 8 août, les habitants de Meyrueis, au sud de la Lozère, sont réveillés par une armada de camions, de fourgons et de voitures, qui se dirigent vers le point géodésique qui, plusieurs jours auparavant a circulé par SMS dans les réseaux d’adeptes pour y installer une rave party : la commune de Hures-la-Parade sur le Causse Méjean dans le Parc national des Cévennes.

Au petit matin, des agriculteurs et des éleveurs informés de cette invasion de leurs pâturages et de la menace de dévastation des espaces protégés du Parc, tentent en vain de leur interdire l’accès au site. Du haut de leur poids lourds, les organisateurs « leur rient au nez » comme le rapporte une éleveuse. Ils brisent les clôtures et commencent à installer leur technologie à décibels, occupant une lande de plus de 25 hectares. Ils avaient d’ailleurs été devancés par plusieurs centaines d’adeptes installés en un vaste campement.

Pourtant nécessairement informée, ce n’est qu’à la mi-journée du samedi que la Préfecture de Lozère fait envoyer quelques pelotons de gendarmes pour tenter de superviser la situation, à savoir : barrer l’accès au site pour les nouveaux arrivants et faciliter l’action de sécurisation sanitaire entreprise par la Croix-Rouge. De fait, comme le maire de la commune, les forces de l’ordre (… festif !) ne font que constater les dégâts puisque le rapport de force était déjà établi au profit des près de 10 000 teufeurs présents.

De la nuit du samedi au dimanche jusqu’au mercredi, « le refus des valeurs mercantiles du système et la recherche de la transcendance au travers de la musique » qui sont données par l’encyclopédie en ligne comme les « bases idéologiques de ces rassemblements », atteignent leur acmé, soit les plus hauts degrés de dépendance aux drogues chimiques et auditives. Autrement dit plus tu te rends dépendant, plus tu es… libre. Une liberté hallucinée dans laquelle l’adepte de la trance devient totalement étranger au milieu naturel qu’il piétine : une prairie à moutons, un parc national et ses espaces protégés, une flore et une faune ; comme il est étranger au milieu social autochtone qu’il ignore ou qu’il nie : des habitants qui vivent de leur activité pastorale, des hameaux, une école, une vie communale…

Car cet état de conscience altérée recherché par l’adepte de la trance n’a de transe que son nom anglicisé. Il s’agit en réalité d’une parodie, d’un simulacre des rituels de possession tels qu’il se pratiquaient dans les sociétés traditionnelles. Ces pratiques déjà attestées chez les groupes humains protohistoriques avaient à la fois une fonction de thérapie individuelle et de catharsis collective. Depuis près d’un siècle, il convient d’en parler au passé. En effet, les modes de vie communautaire où s’exprimaient ces cultures de la transe ayant été soit détruits, soit dissous par la dynamique globale du capital, toutes les dimensions génériques qu’ils comportaient ont été définitivement perdues pour l’espèce humaine.

Quant aux musiques qui accompagnaient l’entrée en transe des possédés — musiques qui ont été remarquablement décrites par l’ethnomusicologue Gilbert Rouget dans son livre La musique et la transe (Gallimard, 1980) — elles ont aussi soit disparu soit été converties en technologies sonores.

Une parodie de transe dont les effets hallucinatoires bénéficient cette année de la prime covid ! Comme si le plaisir recherché par la transgression imaginaire des normes du « système » était alors redoublé par le refus des « gestes barrières » proposés par l’État et ses secouristes.

À un éventuel contradicteur qui nous objecterait que cette fonction de thérapie individuelle et de catharsis collective est aujourd’hui analogue à celle qu’elle était dans les sociétés traditionnelles, nous répondons ceci. Il n’y a pas de continuité générique entre les deux pratiques puisque dans ces anciennes sociétés, l’individu isolé n’existe pas. Il n’existe que profondément relié à sa communauté d’appartenance ; individu et communauté forment une seule et même unité. Dans les rituels de possession, c’est grâce à la présence du groupe que le possédé peut nommer et interpréter le génie qui est descendu sur lui. Il y a une étroite correspondance, une relation organique entre le monde surnaturel et le monde des humains. Le possédé obéit au rituel fixé par la tradition de la communauté ; il peut certes interpréter son comportement de criseur selon ses dispositions personnelles, mais il est déterminé par un rituel, un culte qui lui, est invariant. En retour la communauté, ses prêtres et ses officiants accompagnent sa transe jusqu’à la fin de sa possession.

Rien de semblable bien sûr dans la trance des free parties puisque l’adepte est séparé de toute communauté humaine générique et donc séparé de son individualité. Particule de capital atomisée et particularisée ; subjectivité isolée immergée dans un espace hypertechnique ; le seul « génie » qui possède le raver ce sont les infra basses des sound systems (inférieures à 20 Hz).

Mais au-delà de la critique de ce dispositif technologique considéré en lui-même, et pour lui-même, c’est ce qu’il révèle des caractères de l’État qui nous intéresse ici. Plus précisément c’est saisir en quoi il y a une continuité politique entre la forme free party et la forme réseau de l’État.

Reprenons le cours des événements à la lumière de cet angle de vue.
Face aux indignations qui, localement, et à un moindre degré nationalement s’élèvent contre l’occupation, le dimanche, Madame le préfet annonce aux médias sa stratégie : « l’ensemble des points d’accès au site reste fermés par les forces de l’ordre et toute sortie du site fait l’objet d’un contrôle. Tous les moyens sont mis en œuvre pour que ces personnes quittent les

lieux le plus vite possible et dans les meilleures conditions de sécurité possible ». Et France Bleu de rapporter le propos de la préfecture recueilli hors micro : aucune évacuation n’est envisagée, car de nombreux festivaliers, alcoolisés, drogués, ne sont pas en état de reprendre le volant. De plus des parents et des enfants en bas-âge se trouvent sur le site rendant toute opération compliquée. Bilan sanitaire provisoire : 60 prises en charge par le poste médical ; évacuations d’urgence à l’hôpital de Mende ; un jeune homme en overdose évacué d’urgence est en réanimation. Une enquête est en cours pour déterminer l’identité des organisateurs.

Laisser s’installer la rave party puis l’accompagner et la sécuriser telle est la stratégie de l’État agissant sous sa forme réseau. Visiblement, il y a continuité politique entre les réseaux d’adeptes que les organisateurs ont activés et le mode d’action de type participatif de l’État-intermédiateur.

Mais comme la forme nation de ce même État n’a pas disparu — elle a même été quelque peu réactivée par la crise sanitaire — Madame le préfet hausse le ton contre… les agriculteurs.

En effet, excédés par la complaisance et « l’inaction » de l’État-réseau à l’égard de la rave party et faisant le constat du ravage de leurs terres, des agriculteurs manifestent leur colère en organisant une riposte. Dans la journée du dimanche, plusieurs dizaines d’entre eux, syndiqués au sein de la Coordination rurale passent à l’action pour demander le départ immédiat des ravers : barrage de la route nationale 88 entre Barjac et Mende, tentative de barrage de l’accès à l’autoroute 75, occupations de ronds-points, rassemblement au cours de la nuit à Mende et tapage nocturne devant la préfecture.

Réaction de l’État-nation par la voix de Madame le préfet : intervention des CRS et condamnation politique des agriculteurs ; des poursuites judiciaires seront menées à l’encontre d’un des responsables de l’action de manière à dresser les agriculteurs les uns contre les autres : « Je considère que c’est une action isolée ; c’est un coup d’éclat dont l’organisateur est habitué. Il ne représente pas les agriculteurs concernés ».
Deux poids, deux mesures : stratégie d’accompagnement de l’État-réseau à l’égard des ravers versus stratégie de répression de l’État-nation à l’égard des ruraux.

Le mercredi 12 août, combinant incitations (verbales) au départ, contrôles et verbalisations, les forces de l’ordre sont parvenues à diminuer le nombre d’adeptes des infra basses à environ 500. À midi, Madame le préfet donne l’ordre à la gendarmerie de faire évacuer du site.

Des bennes sont déposées sur place pour recueillir les ordures des ravers et tenter de limiter la pollution par les volumineux déchets répandus sur des dizaine d’hectares. Deux lignes de prélèvements covid-19 sont disposées à la sortie du site afin de réaliser des dépistages. Il est conseillé aux partants de se faire tester sous les sept jours afin d’endiguer un (fort) possible cluster.

Une adepte dit aux médias sa frustration de ravageuse repentie : « Habituellement on reste quatre jours après la fête pour pouvoir enlever le maximum de choses. Mais vers onze heures, les gendarmes sont venus nous virer. »

Parmi les plutôt rares réactions des milieux politiques (c’est le « creux » du 15 août), la tonalité générale est à la condamnation, mais surtout à cause du non-respect des mesures sanitaires contre le coronavirus. Certains commentaires font référence à la proposition de loi préparée par le Groupe Les républicains du Sénat qui vise à mieux encadrer les rave party et à « rendre plus dissuasives les sanctions contre les organisateurs ». Rendre obligatoire la déclaration du rassemblement lorsque l’effectif prévisible dépasse les 300 personnes ; accroître à six mois la durée de confiscation du matériel et faire passer l’actuelle infraction pénale à la classe du délit avec une peine de prison de trois mois, telles sont les dispositions de cette proposition de loi. Déposée en octobre 2019, elle a été renvoyée auprès de la Commission des lois constitutionnelles. Quoiqu’il en soit de l’issue de cette démarche, pour le Sénat comme pour le gouvernement il ne s’agit pas d’interdire les rave party mais de trouver un gentleman agrément pour que cela se passe dans de bonnes conditions.

Un sénateur des Hautes-Alpes, se fait le porte-parole du désarroi des maires qui se retrouvent seuls face aux rave parties. Il déplore que « les préfets prônent le dialogue et la tolérance, car ils sont incapables de faire respecter la réglementation ». Dans les débats préparatoires, la sénatrice EE-LV Esther Benbassa s’indigne : « Bientôt on ne pourra plus rien faire, c’est le tout répressif ! » et elle ajoute son credo social-festif : « La société a besoin de la fête. Et les raves, c’est comme le carnaval, un moment cathartique dont les êtres humains ont besoin. C’est une soupape de sécurité à garder dans la société pour circonscrire la violence. Sinon, s’il n’y a pas de moment de défoulement, les sociétés ne peuvent pas marcher ».

Qu’une rave party n’ait rien de commun avec ce qu’était un carnaval et une fête dans les sociétés traditionnelles et modernes ne peut qu’échapper à cette élue « progressiste ». La catharsis n’est plus ce qu’elle était nous l’avons rappelé plus haut au sujet des rituels de possession. Dans la société capitalisée d’aujourd’hui, les fêtes et les carnavals sont une parodie des fêtes et des carnavals traditionnels. Ils ont été englobés dans une forme unifiée d’exutoire : la teuf.

Le passage de ce terme verlan dans le langage courant signe cet englobement de la fête dans la teuf ; soit dans les années 1960 et 70 ; soit la période d'achèvement des modes de vie encore non entièrement dominés par le capital. La dynamique (chaotique mais unifiante) du capital les ayant vidé de leur substance sociale et politique, fêtes traditionnelles comme fêtes révolutionnaires ont été dissoutes dans la forme-teuf. Une forme vide, sans substance, qui domine partout comme intermédiation de l'État-réseau.

Dans la perspective politique qui est ici la notre, les débats parlementaires à propos des rave parties illustrent bien la tension entre la forme nation de l'État et sa forme réseau. Du côté de la forme nation est exprimée ici sa caricature : « le tout répressif » et du côté de la forme réseau est exaltée sa puissance sociale et psychologique : « le défoulement festif, les moments cathartiques ». Nous pensons avoir montré ailleurs[1] qu'en tendance, là comme partout, c'est la forme-réseau qui domine puisqu'elle n'est autre qu'un opérateur majeur de l'actuelle société capitalisée.

Relevons enfin un texte qui se veut une critique anticapitaliste des rave parties publié par un site nommé *agauche*. Après avoir dénoncé le « véritable scandale » qu'est l'organisation d'un tel « événement » sans respect des mesures sanitaires et « l'agression de ce lieu naturel », les auteurs en viennent à leur principal argument. Il s'agit de diviser les teufeurs en deux groupes sociaux opposés :

> • les bons teufeurs, ceux qui ont conservé les origines « alternatives et culturelles » de la musique techno et qui ont ouvert des dancefloors organisés et sécurisés ; des teufeurs qui ne cherchent certes pas à « changer le monde », mais qui sont « des gens sérieux, concernés, cohérents dans leurs valeurs ». (On comprend ici qu'ils seront des d'alliés fiables lors de « la Révolution ») ;
>
> • les mauvais teufeurs qui « peuvent bien raconter ce qu'ils veulent » sur leur alternativisme et leur « autonomie vis-à-vis de l'État » et qui ne sont que « des beaufs[2] ». Des beaufs « assumant de n'en avoir rien à faire des autres et menant ouvertement une guerre à la société et à la nature ». Le portrait politique du mauvais teufeur doit donc être réitéré : « Ce sont des beaufs, et rien d'autre, ne respectant rien ni personne et s'imaginant le droit de faire ce qu'ils veulent, où ils veulent, quand ils veulent, dans un esprit réactionnaire tout à fait similaire à celui des chasseurs par exemple ».

On le voit, pour les *agauche*, la division de classe est établie. Il y a les teufeurs progressistes et raisonnables, sous-entendu, ceux qui respecteront les normes du futur État socialiste et il y a les teufeurs-beaufs aussi réactionnaires que… les chasseurs, sous-entendu, des ennemis de classe ceux qui seront à neutraliser lors de « la Révolution ».

Que les uns et les autres soient également dépendants de la société capitalisée et de ses aliénations ne traverse pas l’esprit de ces contempteurs du capitalisme festif et illégal (ce qui est un pléonasme) mais qui s’accommodent fort bien du capitalisme socialiste et de son État-nation-social.

Quand l’État-réseau accompagne ses raves, le modèle free party est à la manœuvre…

J.Guigou le 21/08/20

1. Depuis près de vingt ans, les membres de la revue Temps critiques cherchent à valider l’hypothèse d’un État-réseau, selon laquelle les anciennes médiations institutionnelles de l’État-nation tendent à se résorber dans ce qu’on peut nommer une gestion des intermédiaires. Cet affaiblissement politique et social de l’État-nation engendre une montée en puissance du pouvoir des réseaux ; réseaux politiques, économiques, sociaux. Les connectivités, les fluidités, les mobilités, etc. ont pris le pas sur les structures et les organisations. Autant de processus non seulement liés mais engendrés par la puissance totalisante du capitalisme du sommet souvent nommée globalisation. Pour de plus amples développements sur ces analyses, on consultera le site de Temps critiques. [↩]
2. Comment imaginer des beaufs hallucinés devant les murs d’enceinte d’une free party ? Quelle perspicacité sociologique ! Quelle dialectique politique ! Il faut vraiment être enfermé dans l’idéologie *agauche* pour refuser de savoir que ces beaufs imaginés par notre auteur, vouent les free parties aux gémonies. [↩]